

# Contrat de Réservation de Saillie 2023 (IART)

vendeur : **Gerd Sosath**  
Depenflether Straße 5, D-27809 Lemwerder  
tél. : 00 49/421/67 58 63  
www.sosath.com

acquéreur : nom : ..... prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
téléphone : ..... portable : .....  
e-mail : .....

contact en France pour l'étalonnage Gerd Sosath :  
Sabine Mottet, portable : 06 84 01 78 01,  
e-mail : contact@sabinemottet-sportpferde.com

choix de l'étalon : **For Dance**  
né en 2013, rheinl, de For Romance I x Rubiloh

tarif de saillie : 1.400 Euros HT en IART + 5,5 % TVA = 1.477,00 Euros

date souhaitée pour la première livraison de la semence : .....

La saillie est destinée pour la jument suivante :

nom : ..... n° SIRE : .....  
race : .....  
robe : ..... née : .....  
père : ..... mère : ..... ( par .....)

dans quel stud-book le foal sera inscrit ? .....

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....  
.....

nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument : .....

.....  
.....

personne à contacter pour la réception de la semence :

.....  
..... tél. :..... portable : .....

saison de monte : 1<sup>er</sup> février – 15 août 2023

pour commander l'envoi d'IART :

appeler : Sabine Mottet (portable 06 84 01 78 01)

La demande d'un envoi d'IART doit être faite auprès de Gerd Sosath

avant 10h00 (jours ouvrables) et avant 7h15 pour un transport avec Hippo-Express.

Les jours, où For Dance est en compétition, il ne peut pas être récolté.

Pas d'envois ni les week-ends, ni les jours fériés.

Pendant la saison de monte, l'éleveur peut commander de la semence IART autant de fois qu'il est nécessaire (jusqu'au 15 août).

La semence est destinée pour la jument citée dans ce contrat de saillie.

Après l'insémination de la jument, Gerd Sosath demande à l'éleveur de lui envoyer une attestation vétérinaire de l'insémination de la jument.

frais :

pour la saillie de For Dance en IART

1.477,00 Euros TTC

25,00 Euros HT (30 Euros TTC) pour le certificat vétérinaire  
pour chaque transport

? Euros pour un transport

For Dance est approuvé pour

Hanovre, Oldenbourg, Rheinland, DSP (Deutsches Sportpferd/Allemagne du Sud)

Le transport de la semence IART est effectué par un transporteur spécialisé.  
Le tarif de la semence et les frais du premier transport seront à régler avant le premier envoi. Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions. Gerd Sosath n'est néanmoins pas responsable d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence. La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement du tarif de la semence et les frais du premier transport et les frais techniques.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Gerd Sosath

BZL (Bankleitzahl) : 280 627 40  
Kontonummer (numéro de compte) :  
IBAN : DE 72 2806 2249 6106 9973 00  
BIC : GENODEF1HUD

Fait à .....

le .....

l'acheteur :  
(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :

# Contrat de Réserve de Saillie 2023 (IAC)

vendeur : Gerd Sosath  
Depenflether Straße 5, D-27809 Lemwerder  
tél.: 00 49/421/67 58 63  
www.sosath.com

acquéreur : nom : ..... prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
téléphone : ..... portable : .....  
télécopie : ..... e-mail : .....

contact en France pour l'étalonnage Gerd Sosath :  
Sabine Mottet, portable : 06 84 01 78 01,  
e-mail : contact@sabinemottet-sportpferde.com

choix de l'étalon : For Dance  
né en 2013, rheinl, de For Romance I x Rubiloh

tarif de saillie : 1.400 Euros HT en IART + 5,5 % TVA = 1.477,00 Euros  
= 3 doses de 4 paillettes  
premier envoi : une doses de 4 paillettes  
Les 4 paillettes correspondent à une insémination.  
Si la jument n'est pas pleine, l'éleveur peut commander  
une deuxième dose IAC de 4 paillettes.  
Si la jument n'est pas pleine, l'éleveur peut commander  
une troisième dose IAC de 4 paillettes.  
Si la jument reste vide après la 3<sup>ème</sup> insémination,  
le montant de la saillie sera reporté pour l'année 2024,  
à condition qu'une attestation vétérinaire de vacuité soit  
présentée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2023.  
En 2024, l'éleveur pourrait obtenir de la semence IART  
de For Dance pour la jument citée dans ce contrat de saillie.

date souhaitée pour la livraison de la première dose IAC : .....

La saillie est destinée pour la jument suivante :

nom : ..... n° SIRE : .....

race : .....

robe : ..... née : .....

père : ..... mère : ..... ( par .....)

dans quel stud-book le foal sera inscrit ? .....

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....  
.....

nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument : .....

.....  
.....

personne à contacter pour la réception de la semence :

.....  
..... tél. : ..... portable : .....

saison de monte : 1<sup>er</sup> février 2021 – 15 août 2023

En IAC, Gerd Sosath envoie séparément jusqu'à trois fois : une dose de 4 paillettes

frais : 1.477,00 Euros TTC

+ 25,00 Euros HT (30 Euros TTC) certificat vétérinaire  
le remplissage du container de transport avec de l'azote  
est inclus

+ ..... Euros pour un transport de l'IAC  
par un transporteur spécialisé

Le transport de la semence est effectué dans un container qui appartient à Gerd Sosath. L'éleveur est demandé de renvoyer le container à D-27809 Lemwerder dans un délai de 7 jours après avoir reçu la semence IAC. A partir du 8<sup>ème</sup> jour, si Gerd Sosath n'a pas encore reçu le container, une location du container de 25 Euros par jour sera facturée. Si le container de transport n'est pas retourné ou si le container se perd, Gerd Sosath facture le prix du container. L'éleveur peut aussi envoyer son propre container de transport

qui sera rempli et renvoyé au centre d'insémination.

Après l'insémination de la jument, Gerd Sosath demande à l'éleveur de lui envoyer une attestation vétérinaire de l'insémination de la jument ainsi que les paillettes vides qui ont été utilisées.

For Dance est approuvé pour  
Hanovre, Oldenbourg, Rheinland, DSP (Deutsches Sportpferd/Allemagne du Sud),

La semence est uniquement destinée pour la jument indiquée dans le contrat de saillie. L'éleveur n'a pas le droit de donner les paillettes IAC à une tierce personne ou d'inséminer une autre jument. L'éleveur n'est pas propriétaire des paillettes IAC non utilisées.

Le transport de la semence congelée est effectué par un transporteur spécialisé. Les frais de transport seront à régler avant l'envoi. Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions. Gerd Sosath n'est néanmoins pas responsable d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence. La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement de la saillie, des frais techniques et les frais pour le premier transport.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Gerd Sosath

BZL (Bankleitzahl) : 280 627 40  
Kontonummer (numéro de compte) :  
IBAN : DE 72 2806 2249 6106 9973 00  
BIC : GENODEF1HUD

Fait à .....

le .....

l'acquéreur :  
(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :